

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 OCTOBRE 2025

Publiée sur le site Internet de la Ville : 9 octobre 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 septembre 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : M. Stéphane GENIN

Membres présents : 29

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Maryam EL GUIZANI, M. Stevens BOBI, M. François-Xavier PENICAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme. Véronique BOUCHER, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Madame Stéphanie VELLA, Monsieur Roger MAZANA

Membres ayant donnés pouvoir : 12

Mme Valérie BOULARD pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
M. Raphaël SULTANA pouvoir à Mme Isabelle DA SILVA
M. Emmanuel MAILLET pouvoir à Mme Sonia GRANDSERRE
Mme Muriel ROBIC pouvoir à M. Pascal MIRALLES-FOMINE
M. Grégory BRUNET pouvoir à M. Jacques CHAMPIER
M. René SIMILLION pouvoir à Mme Christiane RIVOIRE
Mme Marie BRUNET pouvoir à Mme. Véronique BOUCHER
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Monsieur Djamel BOUABDALLAH
Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO pouvoir à Madame Claire DURAND MOREL
Madame Lucile MOREL pouvoir à Monsieur Roger MAZANA

Membres absents: 2

M. Fatih DEMIRAY, Madame Nesrine MECHKAR

Délibération n°20251002DEL21

PETITE ENFANCE

EAJE La Clairière – Rapport annuel du délégataire 2024

RAPPORTEURE : MME MARTINE CHAREYRE

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la gestion déléguée de l'établissement d'accueil de jeunes enfants « La Clairière » et conformément à l'article VIII.4 du contrat de concession de service public, le délégataire présente un rapport annuel exposant le bilan de la gestion de l'établissement.

La gestion de la crèche « la Clairière » a été confiée au Groupe Les Petits Chaperons Rouges (LPCR) qui fait partie des leaders sur le marché de la petite enfance. L'ouverture de l'établissement était initialement prévue en septembre 2023 mais a dû être reportée en janvier 2024 du fait d'un retard dans sa livraison. L'année 2024 constitue donc sa première année d'exploitation.

Données d'activité, projet pédagogique et satisfaction des familles :

L'établissement a ouvert 232 jours et présente un taux d'occupation financier de 61,8 % sur l'année 2024. Le rapport fournit par le délégataire précise que ce faible taux d'occupation serait lié à une montée en charge progressive de la structure et à de nombreuses absences d'enfants non signalées en amont. Il convient toutefois d'ajouter que l'activité n'a pas été optimale en raison d'un fort turn-over au sein de l'équipe qui n'a de fait été complète qu'à partir de novembre 2024.

Le taux de facturation (rapport entre les heures facturées et les heures réalisées) s'élève quant à lui à 111,7 % sur l'année. Sans être optimal ce taux est conforme aux termes du contrat de concession. Il s'explique là aussi par des informations tardives concernant les absences des enfants qui conduisent à facturer des heures non réalisées faute de respect des délais de prévenance.

Avec l'arrivée d'une nouvelle directrice le projet pédagogique a pu être pleinement déployé. Le rapport rend compte d'un ensemble d'actions concrètes par tranche d'âge, témoignant d'une réelle dynamique éducative portée par l'équipe et ancrée dans le quotidien.

Deux enquêtes de satisfaction ont été menées en 2024, conformément à la démarche qualité de la crèche :

- mars 2024 : 84 % de satisfaction globale – 22 répondants (50 % des familles),
- octobre 2024 : 79 % de satisfaction globale – 36 répondants (90 % des familles).

Le niveau de satisfaction globale demeure perfectible sur cette première année d'autant plus qu'on observe un recul entre mars et octobre. Cela reflète des tensions organisationnelles au cours de l'année 2024 qui ont conduit la directrice à quitter le groupe et LPCR à positionner une directrice plus chevronnée. Le rapport explicite ces causes et montre que des actions ont été engagées pour reconstruire la relation avec les familles. Des actions concrètes sont également d'ores et déjà prévues en 2025 (via ateliers, journées découvertes, événements). Celles-ci constituent une piste pertinente pour renforcer le lien et consolider la perception positive du service.

Ressources humaines :

L'année 2024 a été marquée par une forte activité de recrutement, avec 19 embauches en CDI, traduisant une volonté de stabiliser l'équipe. S'agissant des départs, 12 fins de CDI ont été enregistrées (5 démissions, 1 rupture de période d'essai à l'initiative de l'employeur et 6 à l'initiative de salariés). Le taux de rotation observé au cours de l'année met ainsi en évidence une instabilité de l'équipe. Cette instabilité a fragilisé l'organisation interne, la mise en œuvre des projets éducatifs et la cohésion d'équipe.

Le délégataire annonce au 31 décembre 2024, 14,66 Équivalents Temps Pleins (ETP) sur les 15 ETP cible du contrat. L'arrivée tardive de certains profils (notamment en novembre et décembre) confirme toutefois que l'équipe n'a été au complet que sur la fin d'année. L'ouverture de l'établissement en janvier sur une période

moins favorable que septembre, et le contexte de pénurie de professionnels pesé sur le démarrage de l'établissement.

Le taux de professionnels diplômés de rang 1 (éducateurs de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture et infirmier) s'élève à 60 % au 31 décembre 2024, ce qui place la structure au-dessus des obligations réglementaires et des engagements contractuels.

Données financières et investissement :

En 2024, le résultat d'exploitation ressort négatif de - 31 119 €. L'occupation faible de l'établissement sur cette première année impacte le résultat. Toutefois, il apparaît que la hausse significative des frais de siège, à hauteur de 46 281 € au-delà du prévisionnel, constitue à elle seule un facteur déterminant de ce déficit.

Les immobilisations représentent une valeur nette comptable de 79 963,77 € au 21 mai 2024. L'investissement global réalisé est inférieur aux prévisions budgétaires (109 071,47 €) mais reste cohérent à des investissements réalisés en première année de contrat, des achats se faisant au fil du déploiement du projet pédagogique.

Conclusion :

L'année 2024 a constitué une première année d'exploitation dense pour la crèche, marquée par l'ouverture de la crèche, une montée en charge progressive et des ajustements inévitables. Sur plusieurs aspects des éléments positifs sont à souligner, notamment l'ancrage du projet pédagogique, la mobilisation de l'équipe en fin d'année, et une dynamique d'occupation qui tend à se stabiliser mois après mois.

Le rapport a été présenté à la CCSPL du 9 septembre 2025 qui en a pris acte.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la transmission du rapport annuel 2024 du délégataire du service public pour la gestion et l'exploitation de la crèche La Clairière, établi par la société Les Petits Chaperons Rouges Collectivités Publiques.

Après délibération, le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémy BREAUD